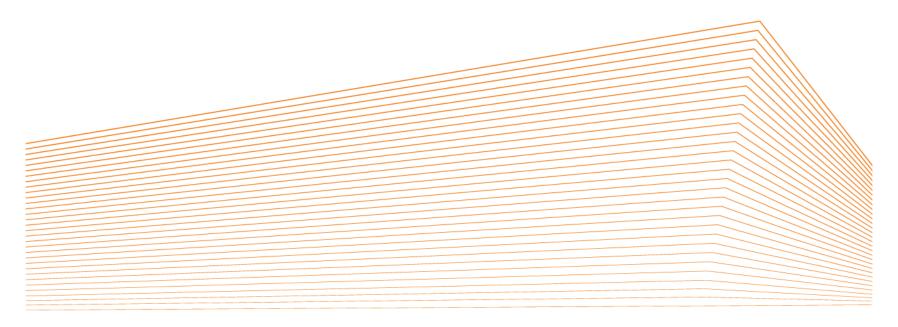


Le Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE)



Mercredi 6 mars 2019



Agenda

- 1. Luxembourg Business Registers, g.i.e.
- 2. La loi du 13 janvier 2019 instituant un Registre des bénéficiaires effectifs
- 3. Les entités immatriculées
- 4. Le bénéficiaire effectif
- 5. La saisie de l'information
- 6. La consultation du RBE
- 7. Changements concernant le Registre de commerce et des sociétés (RCS)



Dictionnaire

LBR

Luxembourg Business Registers

RCS

Registre de commerce et des sociétés

RESA

Recueil électronique des sociétés et associations

RBE

Registre des bénéficiaires effectifs



LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS



- Groupement d'intérêt économique créé en 2000
- Membres : L' Etat (Ministère de la Justice), Chambre de commerce, Chambre des Métiers
- Gestionnaire du
 - Registre de commerce et des sociétés (RCS) depuis 2003
 - Receuil des Sociétés et Associations (RESA) depuis 2016
 - Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) depuis mars 2019

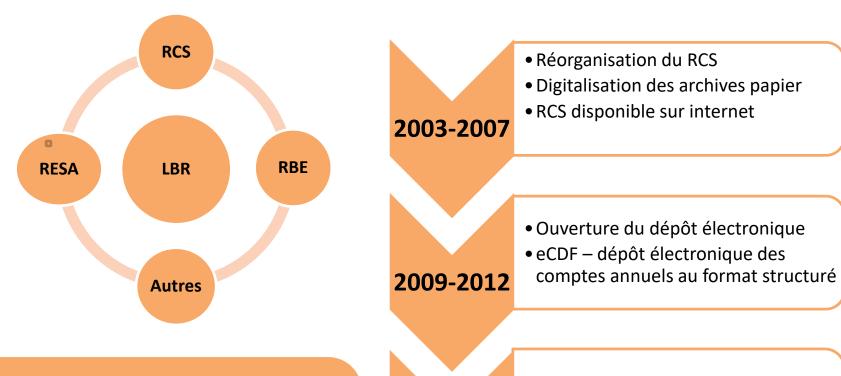








LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS – principales étapes



Le RCS en chiffres:

- > 160 000 personnes immatriculées
- > 250 000 dépôts / an
- > 350 000 extraits / an
- > 6 million documents téléchargés / an

2016

Mise en place du RESA

RBE – contexte légal

DIRECTIVE (UE) 2018/843 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE

Loi du 13 janvier 2019 instituant un Registre des bénéficiaires effectifs (MÉMORIAL A N° 15 du 15 janvier 2019)

Règlement grand-ducal du 15 février 2019 relatif aux modalités d'inscription, de paiement des frais administratifs ainsi qu'à l'accès aux informations inscrites au Registre des bénéficiaires effectifs

Circulaire LBR 19/01

Information additionnelle (FAQ, guide de l'utilisateur): www.lbr.lu

Helpdesk: helpdesk@lbr.lu



Présentation du RBE

Définition du RBE

Le RBE a vocation:

- à collecter, en ce qui concerne la majeure partie des entités immatriculées au RCS, des informations adéquates, exactes et actuelles relatives à leurs bénéficiaires effectifs et
- à les rendre accessibles au public, aux professionnels ainsi qu'aux autorités nationales désignées comme responsables de la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Le RBE est géré par le LBR sous tutelle du ministre ayant la Justice dans ses attributions. Il dispose d'une base de données qui lui est propre, séparée de celle du RCS.



Champ d'application du RBE – les entités immatriculées

Sociétés commerciales

G.(E).I.E.

Toutes les personnes immatriculées au RCS à l'exception des commerçants personnes physiques

Succursales d'entités étrangères

Sociétés civiles

ASBL et Fondations

Fonds communs de placement

Autres personnes légales



Champ d'application du RBE

Entités concernées

Les entités soumises au RBE sont toutes les entités immatriculées au RCS sauf les commerçants personnes physiques.

Personnes à inscrire au RBE

Les personnes à inscrire sont les bénéficiaires effectifs (BE) **personnes physiques** de l'entité:

- ✓ En principe, il s'agit de toute personne physique qui, en dernier ressort, possède ou contrôle une entité, du fait qu'elle possède directement ou indirectement un pourcentage suffisant d'actions ou de droits de vote ou d'une participation au capital dans cette entité.
- ✓ Si aucune personne ne peut être identifiée, le ou les dirigeants principaux de l'entité seront inscrits au RBE au titre du BE.



Définition du bénéficiaire effectif

Identification du B.E. d'après la définition donnée à l'article 1er, paragraphe 7, de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Le B.E. a pu être identifié

l'information concernant le(s) B.E. doit être inscrite dans le RBE Le B.E. n'a pas pu être identifié

> la ou les personnes physiques qui occupent la position de dirigeant principal doivent être inscrites au RBE



Informations à inscrire au RBE - B.E. sont des personnes physiques identifiées

Nom et prénom(s)

Nationalité(s)

Jour, mois et année de naissance

Pays de résidence

Adresse privée ou professionnelle (*)

Numéro d'identification personnel (*)

- Numéro d'identification national luxembourgeois (matricule)
- Numéro d'identification étranger + copie d'un document d'identification

Nature et étendue des intérêts effectifs détenus

(*) information non disponible au public mais disponible aux autorités nationales et certains autres acteurs professionnels



- Si le dirigeant principal est à inscrire
 (toujours le dirigeant principal de l'entité immatriculée LU)
 - ✓ Les mêmes informations sont à inscrire à l'exception de la nature et l'étendue des intérêts effectifs détenus.

• Si la **société immatriculée** est cotée en bourse

- Aucun BE n'est à inscrire.
- ✓ La société doit uniquement inscrire le nom et le pays du marché réglementé sur lequel ses titres sont admis à la négociation.



Il appartient aux entités visées par la loi sur le RBE d'établir qui sont leurs BE.

Une brochure sera toutefois proposée par le LBR sur son site reprenant différents cas de figure afin d'aider les entités à définir leur BE.



Sanctions pénales

- Sera punie d'une amende de 1 250 euros à 1 250 000 euros <u>l'entité</u>
 <u>immatriculée</u>
 - ✓ qui omet d'adresser endéans les délais une demande d'inscription au Registre des bénéficiaires effectifs aux fins de l'inscription de toutes les informations sur ses bénéficiaires effectifs;
 - ✓ qui adresse sciemment une demande d'inscription au Registre des bénéficiaires effectifs aux fins de l'inscription des informations qui sont inexactes, incomplètes ou non actuelles;
 - ✓ qui omet d'obtenir et de conserver, au lieu de son siège, toutes les informations sur ses bénéficiaires effectifs;
 - ✓ qui fournit sciemment aux autorités nationales ou aux professionnels les informations qui sont inexactes ou non actuelles.
- Sera puni d'une amende de 1 250 euros à 1 250 000 euros <u>le bénéficiaire</u> <u>effectif</u> qui ne satisfait pas à son obligation de fournir les informations nécessaires le concernant.

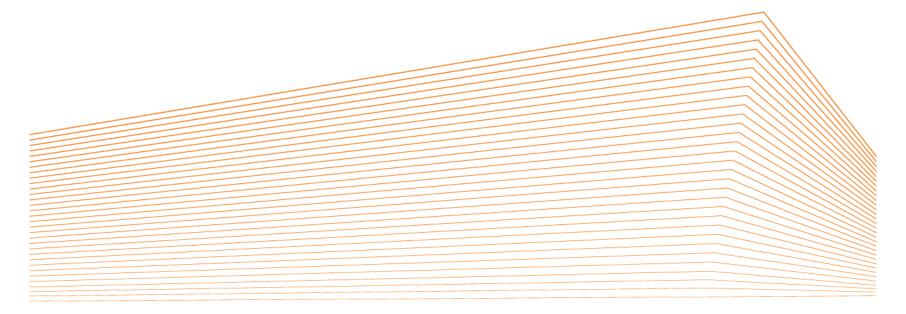




Le bénéficiaire effectif

Me Pit Reckinger, Partner ELVINGER HOSS PRUSSEN

Me Glenn Meyer, Partner Arendt & Medernach







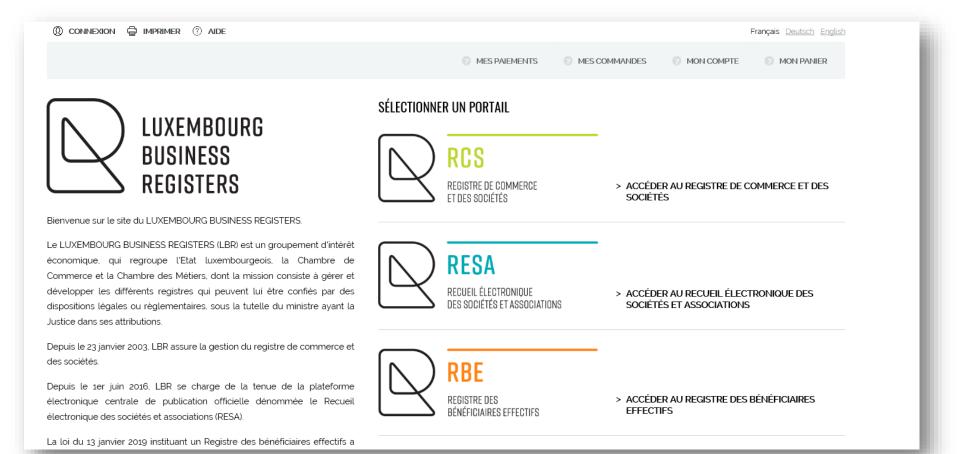
Présentation du RBE M. Yves Gonner

directeur Luxembourg Business Registers



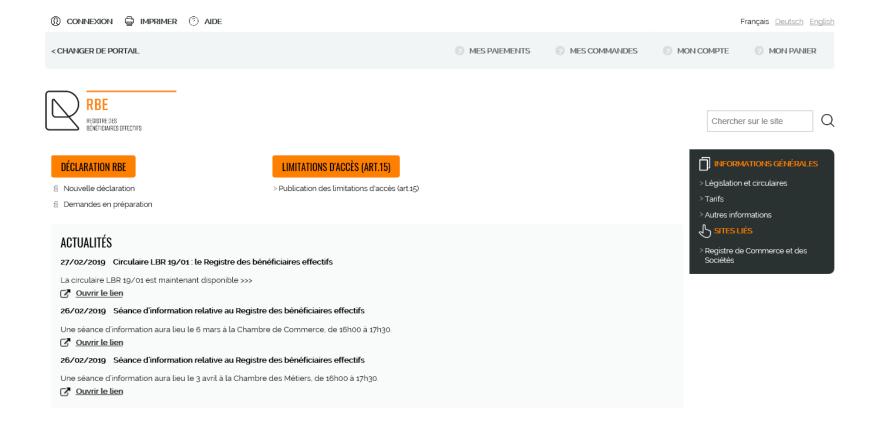


Nouveau portail RBE sur le site internet du LBR





Présentation du RBE





Déclaration au RBE - Inscription

Les inscriptions s'effectuent via le site internet, avec une connexion par certificat luxtrust, par:

- ✓ L'entité elle-même,
- Un mandataire de l'entité,
- ✓ Le guichet du LBR.

L'entité immatriculée doit effectuer ses démarches dans le mois où elle a eu connaissance d'une modification de ses BE.

Période transitoire: les entités ont 6 mois pour faire leurs démarches auprès du RBE



jusqu'au 31 août 2019 inclus

Durant la période transitoire, aucun frais administratif n'est dû.



Un formulaire unique à tous les types d'entités immatriculées est généré sur le site, reprenant les informations à inscrire au RBE. Il est à compléter et à transmettre au LBR via le site, en principe sans joindre de pièces justificatives.

Pièces justificatives à joindre le cas échéant

- Copie d'une pièce officielle permettant d'établir l'identité de la personne physique à inscrire, lorsque celle-ci ne dispose pas d'un numéro d'identification national luxembourgeois. Cette pièce doit être accompagnée d'une traduction en langue française, allemande ou luxembourgeoise, si la pièce officielle n'est pas rédigée en caractères latins.
- Si l'entité est cotée en bourse, un document attestant de ce fait.
- ✓ Si le BE se prévaut d'un risque justifiant la limitation d'accès à la consultation de ses données, sa demande de limitation dûment motivée (art. 15 loi RBE).



Déclaration au RBE - Vérification

- ✓ Une fois la demande de déclaration transmise par le déclarant, le LBR dispose de 3 jours ouvrables pour traiter la demande.
- ✓ Contrôle du formulaire et de la cohérence avec les pièces jointes s'il y en a.
- ✓ S'il y a des incohérences ou si le formulaire est incomplet ou erroné, la demande est retournée au déclarant.
 - Le déclarant a 15 jours pour représenter sa demande.
 - S'il représente sa demande sans avoir effectué les « corrections », refus formel du LBR par LRAR.
 - Le déclarant peut contester la décision du LBR devant les tribunaux (même type de recours que pour le RCS).
- ✓ Si la demande est acceptée, la déclaration est effectuée dans le RBE. Un récépissé sera apposé sur la déclaration.



Déclaration au RBE – limitation d'accès

- ✓ Les BE sur lesquels pèsent un risque disproportionné au risque de fraude, d'enlèvement, de chantage, d'extorsion, de harcèlement, de violence ou intimidation ou lorsque le bénéficiaire effectif est un mineur ou est autrement frappé d'incapacité, peuvent demander à ce que leurs données ne soient pas consultables par le public.
- Cette mesure est limitée dans le temps (max 3 ans).
- Ces demandes s'effectuent dans le cadre de la demande de déclaration
- ✓ Lors de l'inscription du BE, le déclarant peut sélectionner sur le formulaire de déclaration un motif prédéfini, justifiant la demande de limitation d'accès et indiquer la durée pendant laquelle la mesure doit être appliquée. Une pièce justificative est **obligatoirement** à joindre à la demande, détaillant le risque encouru.
- ✓ <u>Les informations de chaque BE sont à inscrire au RBE</u>, par contre la dérogation concerne uniquement l'accès du public aux informations.



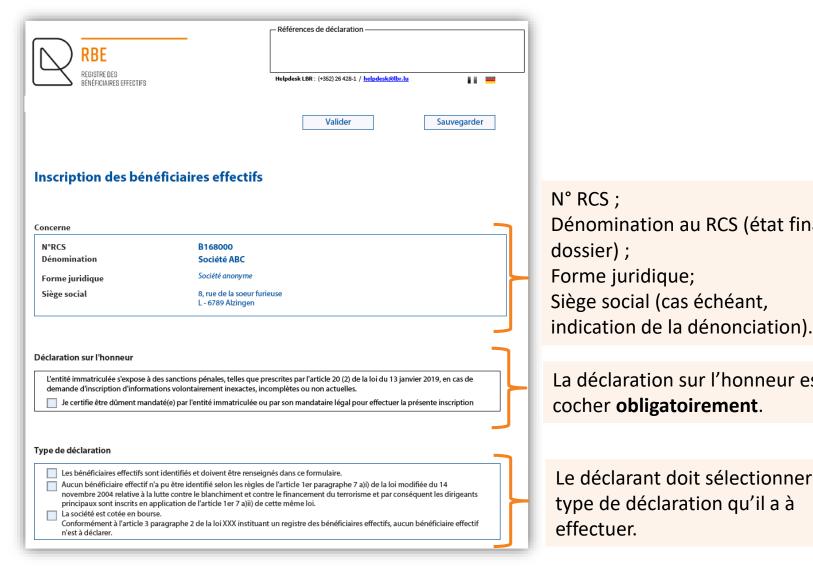
Démarche de déclaration au RBE sur le site internet

<u>Téléchargement du formulaire de déclaration</u>





Déclaration au RBE



N° RCS: Dénomination au RCS (état final du dossier); Forme juridique; Siège social (cas échéant,

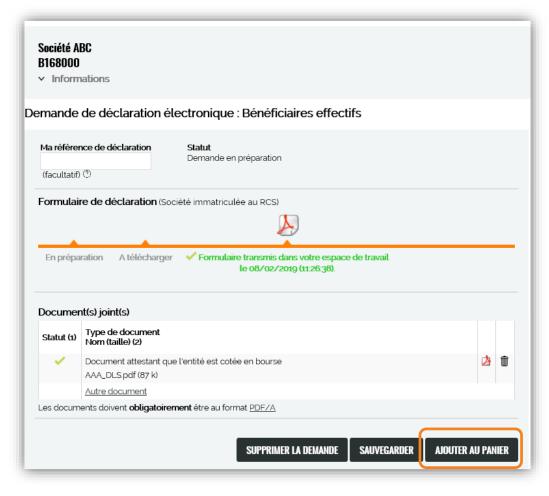
La déclaration sur l'honneur est à cocher **obligatoirement**.

Le déclarant doit sélectionner le type de déclaration qu'il a à effectuer.



Déclaration au RBE

Envoi au panier



- ✓ Un seul panier pour les commandes RBE et RCS.
- Un seul menu « mon compte », « mes commandes » et « mes paiements », communs au RBE et RCS.
- Frais:
 - Pas de droit d'enregistrement sur les documents à joindre
 - Frais administratifs prévu par le RGD: 15€ HTVA (pour une inscription ou une modification)
 - Frais du guichet: 20€ HTVA (+ tarif de la déclaration)
 - Demande de limitation d'accès:
 200€ HTVA (+ tarif de la déclaration)
 - Gratuité des frais d'inscription pendant la période transitoire de 6 mois (c.à.d. jusqu'au 31 août 2019 inclus)



Déclaration au RBE - preuve de déclaration

✓ La preuve de déclaration est générée sur base du formulaire transmis par le déclarant et validé par le LBR. Le récépissé figurera uniquement sur cette pièce.



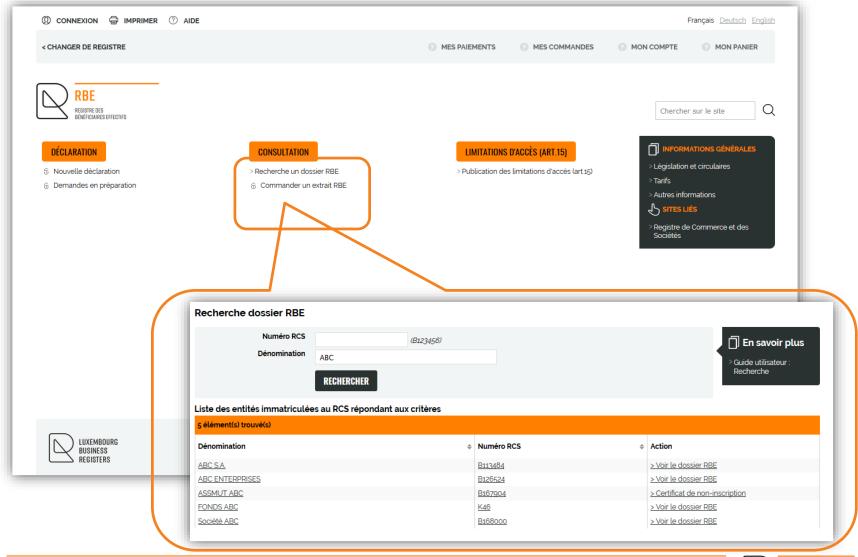


Consultation du RBE

- Le public a accès gratuitement au RBE.
- Une connexion au site du LBR est nécessaire pour accéder à la consultation des données du RBE.
- La recherche s'effectue par numéro RCS ou par dénomination.
- Un dossier radié du RCS entraine sa radiation automatique du RBE. Les informations ne sont plus consultables et la recherche ne remonte aucun résultat.
- Le public a accès aux informations inscrites consultables (toutes les données sauf l'adresse précise, le numéro d'identifiant et les informations du BE pour lequel une demande de limitation d'accès est en cours de traitement ou validée).

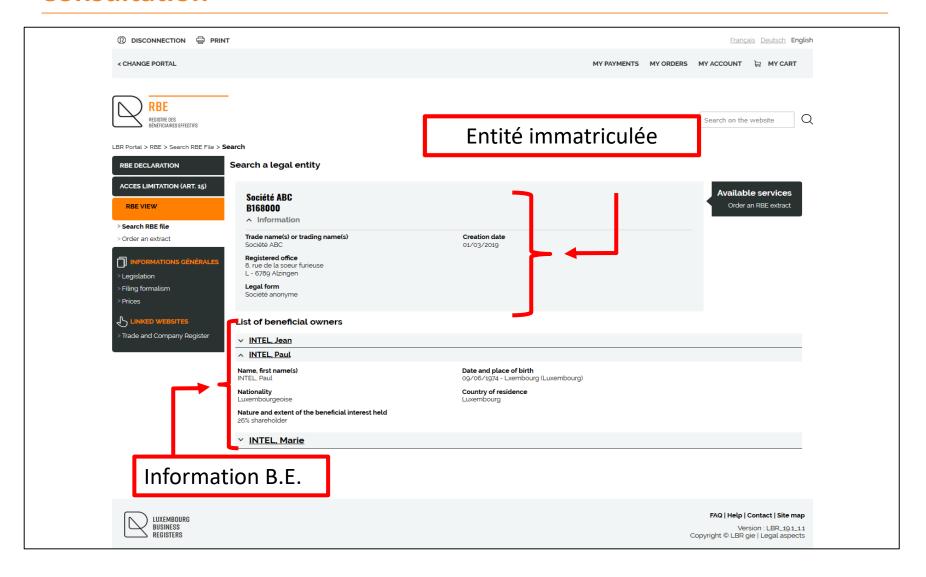


Consultation du RBE





Consultation





RBE - Extraits



Page 1/2

EXTRAIT [1]

SOCIETE ABC S.A.

Société anonyme 12, Rue de Luxembourg, L-1234 Luxembourg

B123456

Bénéficiaires effectifs

INTEL, Jean

Nom Prénom(s) Nationalité INTEL Jean Luxembourgeoise

Mois, année et lieu de naissance Pays de résidence 02/1952 Metz (France) Luxembourg

Intérêts effectifs

Nature Etendue Participation au capital 30%

INTEL, Paul

Nom Prénom(s) Nationalité
INTEL Paul Luxembourgeoise

Mois, année et lieu de naissance Pays de résidence 06/1974 Luxembourg (Luxembourg) Luxembourg

Intérêts effectifs

Nature Etendue Participation au capital 26%

INTEL, Marie

Nom Prénom(s) Nationalité
Intel Marie Luxembourgeoise

Mois, année et lieu de naissance Pays de résidence 10/1990 Luxembourg (Luxembourg Luxembourg

Intérêts effectifs

Nature Etendue Participation au capital 26%

LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS G.I.E. T. (+952) 26 42 81 F. (+352) 28 42 85 55 WWW.LBR.LU

ADRESSE POSTALE: 1-2961 LUXEMBOURG | SIĒGE: 14, RUE ERASME L-1468 LUXEMBOURG | R.C.S. LUXEMBOURG C24



Page 2/2 B123456

Luxembourg, le 15/03/2019

Pour le gestionnaire du RBE

[1] Le présent extrait reprend au moins la situation à jour des données communiquées au gestionnaire jusqu'à trois jours avant la date d'émission dudit extrait. Si une modification a été notifiée au gestionnaire entre temps, il se peut qu'elle n'ait pas été prise en compte lors de l'émission de l'extrait.

LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS G.I.E. T. (*352) 26 42 81 F. (*352) 26 42 85 55 WWW.LBR.LU
ADRESSE POSTALE: L-2961 LUXEMBOURG | SIÈGE: 14, RUE ERASME L-1468 LUXEMBOURG | R.C.S. LUXEMBOURG C24



Frais applicables à partir du 01/09/2019

Montants en EUR hors TVA (tarifs soumis à TVA au taux de 17%)	
Type de déclaration	
Inscription	€ 15
Modification	€ 15
Extrait	
Extrait sous format papier	€ 10
Extrait sous format électronique	€5
Certificat de non inscription de bénéficiaire(s) effectif(s)	
Certificat sous format papier	€10
Certificat sous format électronique	€5
Autres tarifs	
Supplément pour traitement urgent d'une demande d'extrait ou de certificat sous format papier	€ 100
Guichet d'assistance à la déclaration	Tarif de déclaration + € 20
Demande de dérogation – article 15	Tarif de déclaration + € 200





Changements concernant le Registre de commerce et des sociétés

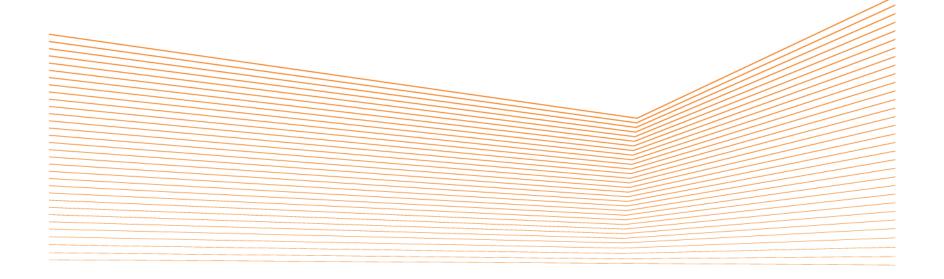
Numéro d'identification national et Registre national des localités et des rues

- ✓ Toute personne physique inscrite au registre de commerce et des sociétés (associés, mandataires légaux, réviseurs, commissaires aux comptes,...) doit communiquer son numéro d'identification national.
- ✓ Les personnes physiques ne disposant pas d'un numéro d'identification se voient allouer ce numéro d'identification lors de leur inscription par le gestionnaire du RCS.
- ✓ Le numéro d'identification sera requis lors de la première modification communiquée au RCS concernant la personne inscrite.
- ✓ Les adresses privées ou professionnelles inscrites au RCS doivent être conformes au Registre national des localités et des rues de l' Administration du cadastre et de la topographie.
- ✓ Les adresses peuvent être vérifiées sur le site :

https://www.services-publics.lu/caclr/building_listing_form.action



Merci







Questions?

